

**COMMUNE D'ORAISON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d'Oraison.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 27
Date de la convocation : 14/01/2026

**Etaient présents** : Tous les membres en exercice sauf :  
M. Dominique Colleaux, pouvoir à Mme Nathalie Ballot  
M. Frédéric Amaral, pouvoir à M. le Maire  
Mme Angélique Bonnafoux, pouvoir à Mme Marion Marchal  
Mme Eva Teichmann, pouvoir à Mme Valérie Brennus  
Mme Frédérique Papegaey, excusée  
Mme Christelle Berteau, absente

**Secrétaire de Séance** : Mme Emilie Negro

**OBJET : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE  
TERRITORIALE 2024-2026**

**N° 10/2026**

**Vu** les délibérations du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence n° U-SCC-1 du 22 mars 2024 approuvant les contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 (CDST), n° V-SCC-1 du 28 mars 2025 approuvant les 7 avenants n°1 aux CDST, n° V-5CC-1 du 5 décembre 2025 approuvant les sept avenants n° 2 aux CDST ;

**Vu** les délibérations du conseil municipal n°46/2024 du 30 mai 2024 approuvant le CDST DLVAgglo et n° 43/2025 du 3 juin 2025 approuvant l'avenant n° 1 du CDST DLVAgglo ;

Pour rappel, le contrat départemental de solidarité territoriale du territoire de DLVAgglo proposé par le Conseil Départemental participait au financement du pôle santé social à hauteur de 250 000 €. La participation du département était fléchée à l'origine sur le pôle social mais le Conseil Départemental préférant être propriétaire de ses locaux, l'aide du département ne pouvait plus être maintenue.

Ainsi il a été demandé une intervention sur 3 autres projets de la commune à savoir :

- La sécurisation et la réhabilitation de la place du kiosque – 1<sup>ère</sup> tranche avec une aide de 42 414 € sur un coût de travaux de 84 828 € HT.
- Les travaux de requalification de la place Auguste Siaud et des abords de l'avenue Abdon Martin avec une aide de 100 000 € sur un coût prévisionnel de 270 000 € HT.
- Les travaux de requalification de l'ancien Shopi avec une aide de 64 500 € pour un coût estimé de 515 000 € HT.

Ces nouvelles demandes ont été validées par l'assemblée départementale par le vote d'un 2<sup>ème</sup> avenant le 5 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au contrat départemental de solidarité territoriale DLVAgglo joint en annexe.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.  
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le secrétaire de séance,

  
**Emilie Fiori**

Le Maire,

  
**Benoit GAUVAN**

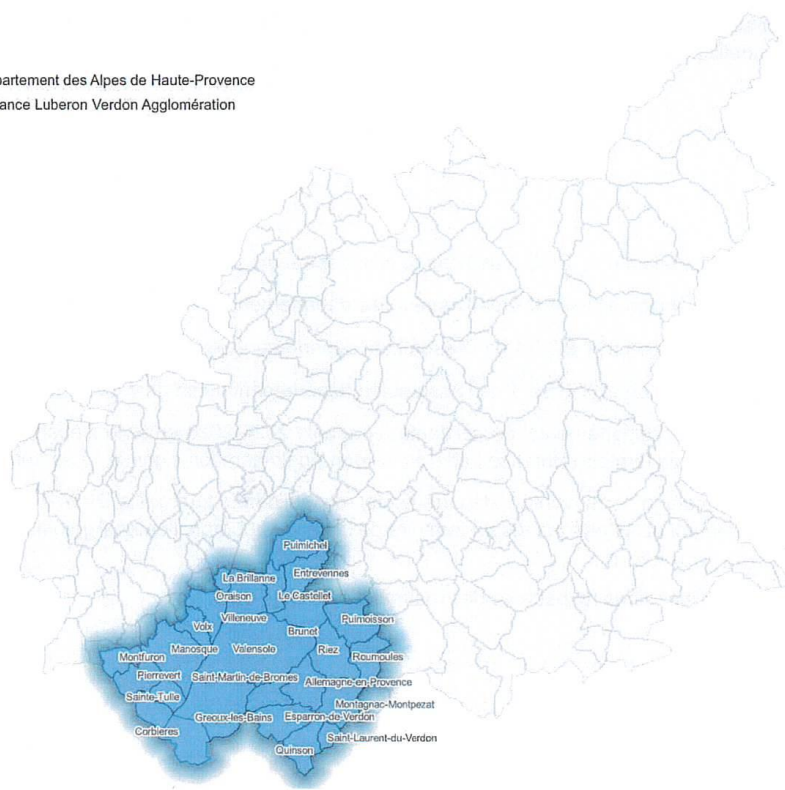
Acte publié, Affiché et Notifié le :	12/02/2026
---	------------

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

**AVENANT N°2**  
**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE**  
**2024-2026**  
**DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION**

- Département des Alpes de Haute-Provence
- Durance Luberon Verdon Agglomération



**ETABLI ENTRE :**

Le Département, représenté par Madame Eliane BARREILLE, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, habilitée à ces fins par la délibération n°V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 05 décembre 2025,

Ci-après désignée par le « Département »,

**D'UNE PART,**

**ET**

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, représentée par Monsieur Camille GALTIER, Président, habilité à ces fins par la délibération n°..... en date du .....,

Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans l'avenant en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci-après désigné les « partenaires du contrat »,

**D'AUTRE PART,**

VU la délibération n° V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2023,

VU la délibération n° V-SCC-2 de l'Assemblée départementale en date du 20 octobre 2023,

VU la délibération n°V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 mars 2024,

VU la délibération n° V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 28 mars 2025,

VU le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 entre le Département et les partenaires du territoire Durance Luberon Verdon Agglomération signé le 17 septembre 2024,

VU l'avenant n°1 du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 entre le Département et les partenaires du territoire de Durance Luberon Verdon Agglomération signé le .....,

VU les délibérations respectives des maîtres d'ouvrages.

**IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet**

Le présent avenant, conformément à l'article 3 des contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026, autorise l'ajustement du contenu du contrat sur la période 2024-2026 au regard de l'avancée des opérations, sur la base des dossiers déposés et enregistrés par les services du Département et prenant en compte les échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. L'examen des dossiers s'est effectué sur la base des conditions suivantes :

- la disponibilité des crédits de l'enveloppe allouée au territoire concerné ;
- la faisabilité des demandes recensées pour la clause de revoyure (plan de financement finalisé, niveau de maturité des projets, etc.) ;
- le respect du cadre d'intervention de la politique de contractualisation pour la période 2024-2026.

Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire, le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 a été ajusté.

### **Article 2 : Les opérations identifiées**

L'actualisation des contrats s'est effectuée dans le strict encadrement des enveloppes financières allouées aux territoires.

Trois types d'ajustements sont possibles : la suppression d'opérations initialement inscrites au contrat, l'ajustement des coûts d'opérations figurant au contrat et l'intégration de nouvelles opérations dont le calendrier des travaux répond aux exigences du contrat. A l'issue de la phase de revoyure, deux opérations sont retirées, aucune opération ajoutée et onze opérations ajoutées pour le territoire de Durance Luberon Verdon Agglomération.

### **OPERATIONS RETIREES DU CONTRAT**

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
1	Mobilité	Manosque	Aménagement de l'avenue de la Repasse	628 567,23 €	188 570 €
	Service aux populations	Oraison	Création d'un pôle santé social	2 100 000 €	250 000 €

**OPERATIONS AJOUTEES AU CONTRAT**

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
1	Mobilité	Volx	Aménagement de cheminements vélo - secteur la Carrière	28 011,50 €	8 404 €
	Attractivité des centres bourgs	Manosque	Rénovation de la place d'En Gau	450 000 €	100 000 €
		Manosque	Restructuration urbaine : réaménagement et végétalisation de la place du Terreau	88 822 €	44 411 €
		Oraison	Sécurisation et réhabilitation de la place du kiosque – 1 <sup>ère</sup> tranche	84 828 €	42 414 €
		Oraison	Travaux de requalification de la place Auguste Siaud et des abords de l'avenue Abdon Martin	270 000 €	100 000 €
		Oraison	Travaux de requalification de l'ancien shopi	515 000 €	64 500 €
		Services aux populations	Allemagne en Provence	Rénovation énergétique de l'école communale	150 000 €
	Communauté Luberon Verdon Agglomération	Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) au Castellet	400 000 €	135 413 €	

		Manosque	Création d'un espace sportif – La Glacière	93 900 €	46 950 €
2	Culture	Entrevennes	Restauration de l'église Saint Martin (phase 1)	87 892 €	21 973 €
		Manosque	Maison de l'histoire de la ville, de son patrimoine et des arts provençaux	633 270 €	176 000 €
				<b>Total</b>	<b>785 065 €</b>

Enveloppe du territoire : 2 372 065 €

Enveloppe disponible après avenant n°2 : 0 €

**Article 3 : Mise en œuvre**

L'ensemble des autres dispositions du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 demeurent inchangées.

L'inscription à la clause de revoyure (avenant n°2) ne vaut pas attribution de subvention. Les opérations identifiées doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention par les porteurs. Ce n'est qu'à l'issue, après instruction, d'un vote favorable de la Commission permanente que la subvention, dont le contrat indique le montant plafond, est attribuée.

Les opérations identifiées au titre du présent avenant doivent avoir un début d'exécution pendant la validité de celui-ci à savoir avant le 31 décembre 2026.

Fait à ..... le .....

La Présidente du Département,

Le Président de Durance Luberon  
Verdon Agglomération,

Le Maire de la commune  
de Manosque,

Eliane BARREILLE

Camille GALTIER

Camille GALTIER

Le Maire de la commune  
de Volx,

Le Maire de la commune  
de Riez,

Le Maire de la commune  
de Sainte-Tulle,

Jérôme DUBOIS

Christophe BIANCHI

Jean-Luc QUEIRAS

Le Maire de la commune  
de Puimichel,

Le Maire de la commune  
de Villeneuve,

Le Maire de la commune  
de Valensole,

Claudie DECONIHOUT

Serge FAUDRIN

Gérard AURRIC

Le Maire de la commune  
de Corbières-en-Provence,

Le Maire de la commune  
d'Oraison,

Le Maire de la commune  
de Gréoux-les-Bains,

Jean-Claude CASTEL

Benoît GAUVAN

Paul AUDAN

Le Maire de la commune de  
Quinson,

Jacques ESPITALIER

Le Maire de la commune  
d'Esparron-de-Verdon,

Guy BURLE

Le Maire de la commune  
d'Entrevennes

Séverine REYNE

Le Maire de la commune  
d'Allemagne-en-Provence

Alex PIANETTI